



## EDITORIAL

*Chers concitoyens,*

*Le 18 mars 2001, une nouvelle équipe Municipale prenait en mains le devenir de notre Village.*

*Nos premiers efforts se sont portés sur l'amélioration des relations avec la population et le règlement de quelques litiges en suspend pour lesquels il a fallu déployer beaucoup de diplomatie.*

*Ces actions nous ont permis de mettre en œuvre un certain nombre de chantiers : Démolition d'une vieille grange avec aménagement du sol, ce qui autorise le stationnement de quelques quatre ou cinq véhicules, la création d'une aire de stationnement au centre du village qu'il faudra terminer mais qui accepte une quinzaine de véhicules. Ces deux réalisations permettent de dégager la place centrale en y interdisant le stationnement, à la satisfaction générale. A la Mairie, le plancher dégradé a été remplacé par une nouvelle structure revêtue d'un carrelage. Le clocher de l'église a été refait et consolidé.*

*Tout récemment, le chemin du Gailhard, qui mène à l'étang d'Artax, a été réouvert, offrant aux promeneurs et randonneurs un chemin sécurisé. L'acquisition de terrains à Peyregude va permettre de mettre en place un dispositif de tri des déchets verts de chaque côté du pont de la Carriéro Del Pount.*

*Durant cette première année de mandature, nous nous sommes efforcés d'informer, d'expliquer, ou de prévenir. Pourtant, quelques-uns d'entre nous, souvent par négligence, mais aussi par refus d'appliquer les mesures réglementaires, disposent encore leurs encombrants, en dehors de la benne, leurs bouteilles au pied des containers ou leurs gravats en des lieux développant et constituant des décharges sauvages. Ces actes sont pénalisables et leurs auteurs prennent le risque d'être poursuivis et sanctionnés. De même, je demande à tous, d'être respectueux de l'arrêté du mois de septembre 2001 interdisant définitivement le stationnement sur la place et d'informer les visiteurs. Une amende de 250 F est applicable aux contrevenants.*

*Pour peu que chacun d'entre-nous, adulte ou mineur placé sous la responsabilité de leurs parents fasse un minimum d'effort, notre qualité de vie s'en trouvera améliorée pour le plus grand plaisir de tous.*

*Soyez assurés Chers Concitoyens, que le Conseil Municipal engagé à mes côtés poursuivra, avec votre soutien, ses efforts sur la ligne de conduite qu'il s'est fixée, et fera de notre village, un lieu de vie de qualité ouvert et embelli.*

LE MAIRE

## LE PREFET AU VILLAGE

Vendredi 1<sup>er</sup> février à l'invitation de Monsieur le Maire, M. Pierre SOUBELET Préfet de l'Ariège, s'est déplacé dans notre village. Ont également participé à cette rencontre, M. Alain DURAND Président de l'Intercommunalité, M. Robert NAUDI Conseiller Général, M. Guy FLASSAYER Subdivisionnaire de la D.D.E, M. Michel ALISEVICH Directeur de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, M. Paul HOYER Directeur du C.A.U.E de l'Ariège, M. Marc DEJEAN Percepteur de Tarascon, les Représentants des Domaines et des Techniciens de l'O.N.F.

Une séance de travail avec l'ensemble des Conseillers Municipaux a démarré cette journée, où nous avons pu faire le bilan et faire avancer des projets : le Moulin, l'embellissement de la place, la rénovation de l'église, l'agrandissement du cimetière, la création d'une nouvelle Mairie plus accessible et adaptée avec la création d'une salle des fêtes.

Le tour du village, avec la visite des bâtiments et rencontres avec les habitants a permis de passer de l'abstrait au concret, et d'apprécier les efforts entrepris pour préserver notre patrimoine.

La matinée s'est clôturée par un repas pris en commun dans la salle de la Mairie.

Nous avons porté témoignage à nos visiteurs, que notre petite commune malgré ses faibles ressources, veut vivre en harmonie avec son temps, répondre à ses besoins immédiats avec les dotations accordées, présenter des projets ambitieux en coordination avec les décideurs présents. Cette journée de travail aura aussi permis de faire avancer nos dossiers, pour y apporter un traitement plus rapide et de maintenir nos bonnes relations avec les pouvoirs publics.

En fin de journée, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire pour décider de la construction de la nouvelle Mairie, d'une salle des Fêtes et déposer une demande de subvention au Conseil Général.

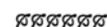
Il a été rappelé par les Anciens, que la dernière visite d'un Préfet à Gourbit remontait à 1956.

Le CONSEIL MUNICIPAL

## NOTRE EMPLOYE MUNICIPAL

Vous l'avez sûrement croisé, il s'intègre peu à peu, sait rester discret, et se fait aux habitudes de vie des habitants du village. Engagé depuis le 1er mars dernier par la Mairie de Gourbit en qualité d'employé municipal, il s'appelle Gérard BECUWE et à 42 ans.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.



## LE 8 MAI 1945

La population est cordialement invitée à se rendre au Monument aux Morts où la cérémonie du souvenir débutera à 11 h30 :

- ◇ Lecture du manifeste de l'UFAC
- ◇ Lecture du message du Ministre des Anciens Combattants
- ◇ Dépôt de gerbe
- ◇ Appel aux morts
- ◇ Minute de silence
- ◇ La Marseillaise

Fin de la Cérémonie

## AVIS

### VISITE DE L'IN.S.E.E

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques va réaliser des enquêtes auprès des ménages dans notre commune. Le thème et les dates de ces enquêtes figureront sur le panneau d'affichage municipal deux semaines avant le début de la collecte.

Les personnes concernées recevront un courrier officiel émanant de l'INSEE annonçant la visite d'un enquêteur (muni d'une carte officielle).

Après vous être assuré de son identité, il vous est demandé de lui réserver le meilleur accueil. Ces enquêtes ont un caractère d'intérêt général, c'est pourquoi il est important d'y répondre.

Le CONSEIL MUNICIPAL

## ALLEGEMENT FISCAL..... CE QU'IL FAUT SAVOIR.

La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, porte sur toutes les propriétés assujetties à la taxe foncière des propriétés bâties, ou qui en sont temporairement exonérées, y compris les établissements industriels et les garages. Elle est assise sur le revenu net servant de base à la taxe foncière bâtie et fait l'objet d'une ligne distincte sur les avis d'imposition.

S'agissant d'un service rendu, l'intégralité des sommes facturées par le SEMECTOM, de l'ordre de 7.620 Euros (50.000 F), aurait dû être réclamée au **contribuable redevable**.

Toutefois, dans le souci d'alléger la pression fiscale, la précédente Municipalité percevait au travers de l'impôt, seulement ¼ environ de la somme due et prenait en charge le complément.

**Dorénavant, et dès l'exercice 2002, le Conseil Municipal a décidé de suivre les propositions de la commission des finances en intégrant la totalité de la taxe dans la section " fonctionnement " du budget général de la commune.**

Dans ces conditions, le montant de la taxe n'apparaîtra plus sur les avis d'imposition individuels.

**De plus**, les taux d'imposition des quatre taxes locales directes, ont été maintenues pour 2002 à leur montant de 2001.

Charles ESTEBE

## L'EAU SOLIDE...

Durant cet hiver particulièrement rigoureux, certains d'entre-nous, ont subi les désagréments du gel, transformant ainsi notre eau précieuse en un élément solide inexploitable.

Les techniciens du Syndicat des eaux du SOUDOUR, ont mené quelques tentatives plus ou moins couronnées de succès compte tenu des conditions climatiques, pour rétablir l'arrivée d'eau aux robinets défectueux.

Qu'est-ce qui a gelé en premier provoquant parfois des dégâts? le compteur, le branchement ou l'installation ?..... A chaque cas, sa particularité.

**Pour éclairer nos lanternes et mettre fin à quelques idées reçues il est bon de savoir que :**

- ◇ Le réseau de distribution principal du village, enterré à une profondeur suffisante, n'a pas gelé.
- ◇ Compte tenu, des conditions d'accès nécessaires pour effectuer les relèves de consommations ou leurs maintenances, les compteurs sont installés, conformément au cahier des charges, à des profondeurs normales.
- ◇ Les branchements en polyéthylènes supportent mieux le gel que les matériaux classiques tels que le cuivre, l'acier ou le plomb condamnés à disparaître, parfois pour des raisons d'hygiène.

**Il est bon de savoir que, pour protéger le plus efficacement possible le compteur, dont l'abonné a la responsabilité, les spécialistes conseillent d'utiliser des copeaux de polystyrènes ou, éventuellement, de la laine de roche ou de verre, enfermés dans des sacs poubelles et d'en garnir le regard de comptage.**

Toutefois, les négociations engagées avec les représentants de la Mairie et le Syndicat du SOUDOUR, ont abouti à l'étude de moyens de dédommagements exceptionnels aux victimes.

Yves GUIMOND

## ASSAINISSEMENT...

Des anomalies ayant pu se glisser lors du recensement des points de raccordement, la Mairie procède à une vérification de la facturation de l'assainissement.

Nous serions reconnaissants à ceux qui n'ont pas encore déclaré et fourni les plans de raccordement de leur installation au réseau d'assainissement de le faire rapidement. Ceux qui n'ont pas encore pour diverses raisons réalisé les travaux de raccordement au réseau, sont invités à se rendre rapidement à la Mairie. Nous les aiderons à trouver une solution à leur problème.

**Nous vous rappelons que le code de la santé publique oblige le raccordement des eaux usées de tout immeuble ayant accès à l'égout.**

Le CONSEIL MUNICIPAL